



## **Le nouveau « modèle économique » de l'ESR, c'est la privatisation !**

Selon la ministre, il y aurait un milliard d'« argent qui dort » dans les trésoreries des universités, du CNRS ou des autres EPST. Alors que partout il manque de tout, en termes de personnels comme en termes de dotations de fonctionnement, cette formule sonne comme une provocation.

### **L'« argent qui dort » ou l'assèchement des budgets**

Derrière cette provocation, des mesures très concrètes sont mises en œuvre : non seulement les ponctions sur les fonds de roulement mais aussi le financement, par les établissements eux-mêmes, des diverses mesures gouvernementales dites de « pouvoir d'achat ». Ceci ne peut que se traduire par des non recrutements et des surcharges de travail, l'effacement des primes « de fin d'année », la stagnation programmée des primes de tous les BIATSS, ceci alors que les grilles de rémunération s'enfoncent sous le SMIC et que, pour tous, le point d'indice continue de reculer par rapport à une inflation qui reste galopante.

### **Au nom de l'« insertion professionnelle », des coupes à la hache dans les enseignements et diplômes des établissements publics d'enseignement supérieur**

Mais les intentions présidentielle et gouvernementale sont bien plus dévastatrices encore. Les propos du président de la République étaient déjà très clairs : « *Il faut avoir le courage de revoir nos formations à l'université* » et « *Les universités, avec leur budget, doivent faire beaucoup mieux.* » La ministre de l'ESR les détaille sans ambiguïté : « *il faut réfléchir au modèle économique des universités* » et entamer « *une accélération de la transformation de l'offre de formation pour mieux former aux savoirs et aux métiers* ».

En conséquence, des « indicateurs » devraient être mis en place d'ici la fin de l'année universitaire pour mesurer le taux d'insertion professionnelle de toutes les licences générales d'ici à juin 2024. À quoi serviront ces « indicateurs », si ce n'est à supprimer des enseignements et des diplômes ?

### **La privatisation des missions de l'Université**

Sont plus particulièrement ciblées les licences dites « générales » par la ministre, c'est-à-dire les licences qui dispensent un savoir disciplinaire approfondi, articulé avec la recherche. Il faudrait donc supprimer ce qui constitue l'épine dorsale de l'enseignement universitaire, la raison même de l'existence de l'Université !

En effet, dans la tradition universitaire, reprise et amplifiée dans le cadre républicain en France, et en dépit de toutes les modifications imposées par les ministres Pécresse, Fioraso et Vidal, le service public d'enseignement supérieur a encore comme missions fondamentales de « *contribuer à la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants* » ainsi qu' « *au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent.* » (art. L 123-2 du Code de l'Éducation). Comme on le voit, rien à voir avec le taux d'insertion professionnelle ou avec le fait de « *fournir un emploi* », comme l'assène E. Macron ! L'assignation de l'« employabilité » comme objectif, c'est en réalité la soumission des universités à des intérêts privés, ceux des employeurs. C'est la privatisation des missions de l'Université.

### **La privatisation du financement et des personnels**

« Réfléchir au modèle économique », ceci veut aussi dire trouver de nouveaux modes de financement. La hausse des frais d'inscription, appelée de ses vœux par E. Macron dans divers discours et imposée à tous les étudiants étrangers hors U.E. (2770 euros en licence, 3770 euros en

master), est donc à nouveau à l'ordre du jour pour tous les étudiants. En parallèle, le développement de l'alternance et de l'apprentissage est présenté comme un moyen à la fois pour financer les enseignements et pour fournir aux étudiants les moyens de payer au moins partiellement ce qu'E. Macron appelait en janvier 2022 le « prix » de l'enseignement. Or qui paie commande : que resterait-il de la libre détermination des programmes et des modalités de contrôle des connaissances par les universitaires si les diplômés et les étudiants sont à la merci des employeurs ? Que resterait-il des universitaires eux-mêmes, si le financement de diplômés aussi éphémères que déconnectés des connaissances disciplinaires fondamentales dépend de sources non publiques ?

La privatisation du financement c'est aussi celle des personnels, car comment recruter des statutaires sur des emplois par définition non pérennes, puisque financés par des sources par nature éphémères, car dépendant des fluctuations du « marché de l'emploi » ? La conséquence ne pourrait être que l'accroissement de la proportion des contractuels sous-payés, enseignants comme BIATSS (déjà 25 % des effectifs de l'enseignement supérieur).

### **Le soutien renforcé à l'enseignement supérieur privé**

« Parcoursup » comme « Mon Master » excluent de toute poursuite d'études dans le public de dizaines de milliers de bacheliers et d'étudiants titulaires de la licence. Leur fonction principale avérée est de les transformer en flux de consommateurs pour les formations de l'enseignement supérieur privé. Ce dernier constitue en effet « *l'eldorado des fonds d'investissement* », pour reprendre une formule d'un journal bien renseigné en la matière (*Le Figaro*).

Le retour sur investissement est d'autant plus juteux que la qualité est amoindrie, comme c'est le cas pour un certain nombre de ces formations, dispensées uniquement en « visio » et par des enseignants dont très peu sont eux-mêmes détenteurs d'une thèse ou qualifiés pour enseigner une discipline. Pour le président, le gouvernement, la ministre, il s'agit donc d'élargir encore un marché en forte croissance (25 % des étudiants post-Bac sont inscrits dans des formations privées, contre 17 % en 2017).

Sous couvert de « *mieux identifier et qualifier les formations privées qui sont destinées à de jeunes étudiants en formation initiale* » (S. Retailleau), la ministre mettrait en réalité en place un soutien renforcé de ces formations d'enseignement supérieur privé. Renforcé, car les « reconnaissances » accordées par les pouvoirs publics, y compris *via* l'inscription au RNCP, de même que l'utilisation de Parcoursup et Mon Master comme plateformes publicitaires pour ces formations, contribuent déjà grandement à la publicité qui leur est faite par l'État.

FO ESR dénonce avec la plus grande vigueur cette orientation et appelle à faire barrage à cette politique mortifère pour le service public d'enseignement supérieur et pour ses personnels comme pour les droits des étudiants.

Pour FO ESR :

- > **L'université doit demeurer un service aux étudiants, non devenir un service aux entreprises, comme le voudraient le président et le gouvernement.**
- > **La mission principale de l'Université doit demeurer la délivrance d'un enseignement disciplinaire en présence des étudiants, articulé avec la recherche, pour le développement libre, universaliste et désintéressé des connaissances humaines.**
- > **L'enseignement supérieur public doit recevoir les dotations budgétaires publiques nécessaires pour financer les postes statutaires (d'universitaires comme de BIATSS) et toutes les autres dépenses nécessaires pour accueillir tous les détenteurs de diplômes nationaux qui souhaitent continuer leurs études dans leur spécialité disciplinaire.**
- > **L'État doit cesser d'accompagner le développement de l'enseignement supérieur privé et retirer les « reconnaissances » diverses et labels de soi-disant qualité (EESPIG, Qualiopi, ...) qu'il accorde à des diplômes ou établissements supérieurs privés. Fonds publics à l'enseignement supérieur public, fonds privés à l'enseignement supérieur privé !**